



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2022 – 17H30  
MOLINES EN QUEYRAS**

**Présents : ALLAIX Romain, ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, FOUQUE Christian, GARCIN Michel, GARCIN Valérie, HOUSSET Raphaël**

**Absents excusés : GICQUEL Mathieu (pouvoir à ARMANET Carole), ROUX Delphine (pouvoir à GARCIN Valérie)**

**Secrétaire de séance : BONNIN Gilbert**

La présentation relative à la redevance incitative des ordures ménagères par la Communauté de Communes et la Régie des déchets est reportée (date à confirmer).

**1/ Approbation du compte rendu du 28 mars 2022**

Madame le Maire propose d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal de la séance du 7 mars 2022.

Une modification va être apportée au compte-rendu :

- Au point 2, relatif au vote des taux d'imposition 2022, la phrase « Christian FOUQUE précise que les bases ont augmenté de 3,5 % », va être enrichie avec la formulation suivante : « (augmentation fixée par l'Etat) ».

**Vote : POUR à l'unanimité**

**2/ Budget primitif 2022 - Commune**

Madame le Maire présente le budget primitif de la commune pour l'exercice 2022. Après explication des différentes imputations, le conseil municipal décide d'adopter le budget primitif de la commune pour l'exercice 2022.

**Vote : POUR à l'unanimité**

**3/ Budget primitif 2022 - Eau**

Madame le Maire présente le budget primitif eau pour l'exercice 2022. Après explication des différentes imputations, le conseil municipal décide d'adopter le budget primitif eau de la commune pour l'exercice 2022.

**Vote : POUR à l'unanimité**

#### **4/ Budget primitif 2022 - Luge**

Madame le Maire présente le budget primitif piste de luge pour l'exercice 2022. Après explication des différentes imputations, le conseil municipal décide d'adopter le budget primitif de la piste de luge de pour l'exercice 2022.

**Vote : POUR à l'unanimité**

#### **5 / Demande de subvention pour l'agrandissement de la cabane pastorale de la Gardiole**

Madame le Maire rappelle les enjeux de cet aménagement.

La cabane actuelle ne permet pas d'accueillir correctement un aide berger, en raison des combles très sommaires.

Il est proposé de surélever la toiture de la cabane pour aménager une chambre. Le montant du projet est estimé à 57 000 € HT. Des aides du FEADER (deuxième pilier de la politique agricole commune) et de la Région Paca sont mobilisables à hauteur de 75%. Le Parc propose un accompagnement pour la demande de financement.

Madame le Maire rappelle le plan de financement ci-dessous :

<b>Dépenses (en € HT)</b>		<b>Recettes (en € HT)</b>	
Prestation de maîtrise d'œuvre	7 500 €	Financement public (75%)	43 125 €
Travaux d'agrandissement	50 000 €	Dont FEADER (53%)	22 856,25 €
		REGION SUD PACA (47%)	20 268,75 €
		Autofinancement (25%)	14 375 €
<b>TOTAL</b>	<b>57 500 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>57 500 €</b>

**Vote : POUR à l'unanimité**

#### **6/ Demande de subvention pour le voyage scolaire**

Madame le Maire expose au conseil municipal que le Département attribue des subventions aux collectivités de rattachement des écoles primaires pour l'organisation des voyages scolaires.

Cette année, un voyage scolaire commun au RPI Molines/Saint-Véran est organisé dans le Champsaur, à Saint Jean Saint Nicolas, du 2 au 6 mai 2022, avec pour thématique « Les Arts du cirque et l'éducation au développement durable ».

Le coût total du voyage scolaire s'élève à 7164,50 € pour 24 élèves. La participation demandée à la commune est la suivante :

- 52 € par élève,
- 102,25 € pour le transport.

Les élèves présents de l'école de Molines seront au nombre de 10.

La commune décide d'octroyer la somme de 622, 25 € pour l'organisation du voyage scolaire.

Après concertation, le conseil municipal décide de solliciter une subvention au Conseil Départemental des Hautes-Alpes pour l'organisation de ce voyage scolaire.

**Vote : POUR à l'unanimité**

### **7/ Certification de la gestion durable de la forêt PEFC**

Madame Le Maire expose au conseil municipal les informations et pièces relatives aux modalités d'engagement au Programme de reconnaissance des forêts certifiées (PEFC), engageant la forêt communale dans une gestion durable pour une durée de 5 ans.

**Vote : POUR à l'unanimité**

### **8/ Attribution du marché de travaux de réseau de Pierre Grosse**

Madame le Maire rappelle qu'un avis d'appel public à concurrence a été publié et envoyé le 09/03/2022.

La date et l'heure limite de réception des plis ont été fixées au 08/04/2022 à 12h00.

Madame le Maire rappelle que la remise des plis a eu lieu et que la commission d'appel d'offre réunie le 12 avril à 17h a examiné les différentes offres. La consultation a fait l'objet d'un lot unique.

Après analyse des différentes offres, il résulte que le lot unique est attribué à l'entreprise « BUCCI FRERES » pour un montant **de 63 383.00 € HT** sans option et variante.

La Communauté de Communes attribuera par bon de commande à l'entreprise concernée, le marché assainissement.

**Vote : POUR à l'unanimité**

### **Questions diverses**

- Rendu de l'étude relative à la Fruitière de Fontgillarde :  
La présentation doit avoir lieu le 4 mai (horaire à confirmer), elle sera ouverte à l'ensemble du conseil municipal.
- Dates des prochains conseils municipaux :  
Le 17 mai à 17h30 et le 16 juin à 17h30.
- Trophées 2022 de la Réserve de biosphère Transfrontière du Mont-Viso :  
La Réserve de biosphère transfrontière du Mont-Viso organise pour la sixième fois cette année, un concours pour récompenser des initiatives locales éco-citoyennes exemplaires et innovantes, qui mènent une action concrète et participative mettant l'accent sur les relations entre l'homme et la nature. Deux lauréats recevront chacun 1000 € pour mener à bien leur projet.



- Projet relatif à l'autoconsommation collective proposé par Ener'Guil :  
La société coopérative d'intérêt collectif « Ener'Guil », a pour but de développer les énergies renouvelables sur le territoire du Queyras et du Guillestrois, en y associant citoyens, collectivités et entreprises locales. Le projet d'autoconsommation collective s'adresse à tous et vise à activer la progression des énergies renouvelables.

Romain ALLAIX a quitté la séance à 19h17.

- Fruitière de Pierre Grosse :  
La prochaine étape vise à obtenir un conseil juridique (avocat ou notaire).
- Conférences Lagopède et Lièvre variable :  
Elles sont organisées par le PNRQ et auront lieu les 28 et 30 avril.
- Réunion signalétique PNRQ :  
Il s'agit de l'étape finale du projet. Un retour de la part de la commune a été fait. Le projet complet devra être envoyé au Conseil Départemental pour validation. Après validation du Conseil Départemental, le Parc procèdera au lancement de l'appel d'offres pour les panneaux (pour le Queyras : signalisation routière + piétonne).
- Corvée de ramassage des branches suite à la coupe de bois (entre Fontgillarde et le Pont de Lariane) :  
A prévoir en juin en lien avec l'ONF.
- Molines Model Show :  
L'événement devrait avoir lieu les 20 et 21 août 2022.

**Prochain conseil municipal, le 17 mai 2022 à 17h30.**

**Fin de la séance à 19h54.**

Le Maire

GARCIN Valérie

